



JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

ANCIEN
MINISTRE

Question écrite

Préoccupations des responsables de structures conventionnées par l'État au titre des ateliers et chantiers d'insertion

M. Jean-Pierre SUEUR appelle l'attention de **M. le Secrétaire d'État chargé de l'Emploi** sur les préoccupations des responsables de structures conventionnées par l'État au titre des ateliers et chantiers d'insertion. Ces structures accueillent et salarient plus de 65 000 personnes par an. Elles les accompagnent et les forment afin de les soutenir dans leur parcours d'insertion visant à terme un retour à l'emploi et au sein de l'entreprise. Ces responsables craignent que des restrictions budgétaires viennent obérer leurs efforts en vue de l'insertion professionnelle, dont chacun reconnaît l'impérieuse nécessité. Ils souhaitent, d'une part, que le nombre de contrats aidés affectés à ces structures ne diminue pas et, d'autre part, que l'aide à l'accompagnement ne soit plus limitée à 15 000 euros par action et à trois actions conventionnées par structure, ce qui apparaît être beaucoup trop restrictif. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions à cet égard.